

LIB – Politique d'évaluation

Le but de cette politique est d'expliquer à tous les parents, élèves, professeurs et membres de l'équipe pédagogique, les critères qui guident l'évaluation des élèves au Lycée International Barcelona - Bon Soleil (LIB). Le présent document vise à exposer aux élèves et à leurs familles les principes qui constituent la philosophie évaluative de l'établissement. Il constitue un cadre pour que les élèves puissent mesurer leurs progrès en termes de compréhension et d'acquisition de connaissances, de compétences et de culture, mais aussi mettre en œuvre un ensemble d'attitudes et de pratiques de travail, de recherche et d'apprentissage adaptés. Il sert également de référence à l'équipe pédagogique du LIB - Bon Soleil lors du processus d'évaluation des élèves, en accord avec les normes en vigueur du Ministerio de Educación y Ciencia (MEC) espagnol et du Departament d'Educació de la Generalitat de Catalogne, les principes définis tant par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et l'organisation du Baccalauréat International. Le LIB est une école du monde de l'IB. Les écoles du monde de l'IB partagent une philosophie commune : elles s'évertuent à améliorer l'enseignement et l'apprentissage au profit d'une communauté inclusive d'élèves d'une grande diversité, en proposant des programmes d'éducation internationale stimulants et de grande qualité qui reposent sur une vision solide¹.

Définitions et concepts-clefs

L'évaluation est "un recueil de données sur l'état d'un processus ou d'un système afin de prendre des décisions en fonction d'une norme préalable et selon des objectifs prédéfinis"².

Ainsi, si l'évaluation est à distinguer de l'acte d'enseigner, elle n'en constitue pas moins une étape essentielle de tout processus d'apprentissage, car elle permet à tous les acteurs impliqués dans l'évaluation, élèves, enseignants et parents, de mesurer les progrès accomplis et restant à faire, d'identifier les points forts et faibles de l'élève, et enfin d'élaborer des stratégies à mettre en œuvre par chacun des acteurs afin de remédier aux difficultés rencontrées et d'atteindre les objectifs fixés.

On distingue trois modes principaux d'évaluation :

- l'évaluation formative qui intervient en cours d'apprentissage et vise à l'améliorer en faisant prendre la mesure à l'élève des progrès réalisés en fonction des objectifs à atteindre, non seulement en termes de connaissances, mais aussi de compétences. Ce mode d'évaluation est en même temps un outil pour l'enseignant qui l'utilise afin de pouvoir adapter les situations d'apprentissage et les supports pédagogiques ;

¹ Déclaration de mission de l'IB Le Baccalauréat international a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel. À cette fin, l'IB collabore avec des établissements scolaires, des gouvernements et des organisations internationales pour mettre au point des programmes d'éducation internationale stimulants et des méthodes d'évaluation rigoureuses. Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

² Michel Grangeat, "[Connaitre les principes de l'évaluation formative](#)", source ac-lyon.fr

- l'évaluation sommative qui intervient généralement en fin d'étape d'apprentissage (séquence, trimestre ou période d'évaluation) dont le but est de vérifier l'acquisition de connaissances et compétences par les élèves ;
- l'évaluation diagnostique qui prend généralement une forme sommative, mais dont le but est de mettre en place des stratégies pédagogiques pour remédier aux difficultés rencontrées, configurer des groupes de progrès et tout autre dispositif de différenciation.

Philosophie de l'évaluation au LIB

Au LIB, la philosophie de l'évaluation obéit aux critères énoncés ci-dessous. L'évaluation doit être :

- positive : pour mettre l'accent sur les progrès réalisés par les élèves ;
- continue et progressive : pour que le processus d'évaluation soit perçu comme part entière du processus d'apprentissage par les élèves ;
- diversifiée : pour que la variété des formes d'évaluation puisse permettre aux élèves de progresser en mobilisant des compétences multiples, à l'écrit comme à l'oral, seuls ou en groupe ;
- adaptée : pour assurer la prise en compte de la diversité de profils des apprenants, particulièrement dans le cas des élèves présentant des besoins particuliers³ ;
- transparente et annoncée : pour que les critères sur lesquelles elle est fondée soient connus de tous, en commençant par les élèves, dès le début de la réalisation de chaque tâche évaluée ;
- globale : pour prendre en compte toutes les dimensions et compétences de l'apprenant, non seulement comme élève, mais aussi en tant qu'individu et futur citoyen ;
- formative : pour qu'elle puisse fournir aux élèves les outils et les repères pour continuer à progresser, et aux professeurs des indicateurs pour mieux accompagner les élèves dans leur démarche de progrès. Dans cet esprit, toutes les évaluations sommatives doivent faire l'objet d'une correction ;
- éthique : pour éviter toute subjectivité, en se fondant sur des critères connus de tous et partagés par tous, à l'abri des influences.

Méthodes et pratiques d'évaluation

³ Voir notre Politique de Besoins Particuliers.

Modalités d'évaluation

Processus d'évaluation interne

Jusqu'à l'entrée dans le **secondaire**, les progrès des élèves sont évalués sur la base des référentiels de compétences prescrits par le Ministère de l'Éducation nationale français⁴.

En **maternelle**, ces progrès sont consignés dans un cahier de suivi des apprentissages dont l'élève est l'acteur principal. À ce stade, l'évaluation est principalement formative et prend la forme de travaux et activités réalisés par les élèves seuls ou en groupe, à l'oral comme à l'écrit.

Par la suite, le niveau d'acquisition atteint par les élèves dans les connaissances et compétences fondamentales est renseigné dans un livret scolaire unique du **CP à la 3ème**. À partir de la **6ème et jusqu'à la fin de la classe de 2nde**, s'ajoute à cette forme d'évaluation une évaluation notée de 0 à 20. Qu'elle soit ou non l'objet d'une note, l'évaluation est à ce stade tant formative que sommative. Les progrès des élèves sont évalués à l'oral comme à l'écrit par le biais d'activités variées :

- travaux individuels : recherche, activités, exposés, contrôles ;
- travaux collectifs : projets, ateliers, exposés.

Pour le **programme Bachibac**, les critères d'évaluation mis en place sont ceux définis par le *Ministerio de Educación español* et le *Departament d'Educació* catalan, ainsi que ceux prévus dans le cadre du double diplôme Bachibac. L'évaluation comprend à ce stade :

- Note de *Bachillerato* calculée sur les deux années du cursus de 1^o et 2^o :
 - 60% de contrôle continu comprenant, dans chaque matière, des travaux individuels et collectifs, à l'oral comme à l'écrit (voir supra) ;
 - 40% de contrôle final trimestriel consistant en une évaluation sommative dans chacune des matières.
- Note de Baccalauréat calculée lors du conseil de classe du troisième trimestre de 2^o Bachibac (dernière semaine de mai) :
 - Note de *Bachillerato* : 70% ;
 - Note obtenue lors de l'épreuve externe pour l'obtention du Baccalauréat (voir la section "Processus d'évaluation externe") : 30%

Pour le **Diplôme du Baccalauréat International**, l'évaluation interne s'effectue tout au long des deux années du Programme, en suivant les critères établis par le document « Descripteurs des notes finales » de chaque session. Pour les tâches d'évaluation exigées par le BI les critères propres à chaque tâche sont utilisés tels quels. Le cas échéant, la note de certaines épreuves est déterminée en application d'un barème tel que défini par les guides de chacune des matières du Programme du Diplôme.

Au cours de la première année de l'IBDP, il y a deux examens d'évaluation interne : les examens blancs (Mocks) qui ont lieu en février et en juin. Les élèves sont évalués selon les

⁴ ["Évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4"](#), source EDUSCOL.

critères définis par l'IB et sont placés en situation d'examen. Ils sont confrontés à une situation similaire à celle de l'examen officiel afin de se préparer efficacement à leur future session d'examen.

Au cours de la deuxième année, les étudiants ont deux évaluations internes avant les examens officiels de la session de mai : l'une a lieu en novembre et la seconde, les examens blancs officiels (official Mocks), a lieu en mars.

Les professeurs utilisent Pronote, le logiciel de gestion des notes et des appréciations, comme outil d'évaluation et de suivi des élèves. Chaque trimestre, un bulletin, envoyé aux familles, indique les résultats obtenus par l'élève (notes actuelles et notes prévues) ainsi qu'un commentaire détaillé sur ses acquisitions, progrès, ses éventuelles difficultés et son positionnement au regard des objectifs d'apprentissage. dans chaque matière. La note du bulletin est sur 20 afin d'unifier les critères avec les bulletins précédents; la note sur 7 pour chaque matière apparaît également dans l'évaluation des enseignants afin de se familiariser avec la note de l'IB.

L'évaluation de ces tâches fondée sur les descripteurs généraux détermine la note finale en 1ère année ainsi que de la note prédite soumise à l'IB en avril de la 2ème année. Selon les matières concernées, le poids de l'évaluation interne varie en moyenne entre 20 et 30% de la note finale attribuée ; elle peut atteindre 50% dans certaines matières.

L'évaluation interne du Programme du Diplôme est notée par les enseignants sur une échelle de 1 à 7. Elle est constituée par un ensemble de tâches visant à compléter le processus d'évaluation formative et continue. Elle comprend, en fonction du groupe de matières concerné :

- des travaux (commentaires) individuels oraux ;
- des travaux de recherche ;
- des rapports d'expériences menées en laboratoire ;
- des explorations mathématiques.

À l'exception du programme CAS, qui n'a pas de note numérique mais doit être validé par le coordinateur, les composantes du tronc commun font l'objet d'une évaluation qui permet à l'élève d'obtenir jusqu'à trois points supplémentaires dans le calcul de la note finale du diplôme :

- Théorie de la connaissance : exposition et essai de 1600 mots ;
- Mémoire : travail écrit de 4000 mots.

Au cours de la scolarité, plusieurs évaluations diagnostiques sont prévues ; elles donnent toutes lieu à la mise en place de dispositifs de différenciation pédagogique (groupes de progrès, Plan personnalisé de réussite éducative, Plan d'accompagnement personnalisé, Projet de scolarisation, Plan d'aide individualisée)⁵ :

- bilan linguistique à l'inscription et en cas d'inscription en cours de scolarité⁶ ;
- à l'entrée en classe de CP (début de cycle 2) ;

⁵ Voir Politique de Besoins Particuliers

⁶ Voir Politique linguistique

- à l'entrée en classe de CM1 (début de cycle 3) ;
- à l'entrée en classe de 5ème, dans le cas de difficultés observées.

Processus d'évaluation externe

Plusieurs examens officiels ponctuent la scolarité des élèves et leur permettent de valider leur niveau d'acquisition de connaissances et de compétences, tout en leur donnant accès à d'autres étapes de l'enseignement secondaire et/ou supérieur :

- certification de langues anglaise et française⁷ ;
- Diplôme national du Brevet en fin de 3ème⁸ ;
- Bachillerato espagnol ;
- Baccalauréat français via les épreuves externes de Bachibac⁹ ;
- Diplôme du Baccalauréat International : l'évaluation externe du BI se déroule au sein de l'établissement au mois de mai. Les travaux réalisés par les élèves dans chaque matière suivie au cours de leur cursus sont envoyés sous 24 heures au BI et seront évalués par des examinateurs externes. Le poids de ces examens est variable selon les matières, mais il se situe généralement entre 70 et 80% de la note finale prise en compte pour l'obtention du Diplôme¹⁰, après addition des notes issues des évaluations internes et externes.

Calendrier d'évaluation

Toutes les évaluations doivent être programmées et leur programmation doit faire l'objet d'une communication. Au primaire, le cahier de textes de l'élève sert de support à cette planification. Au collège, l'ensemble des travaux et activités constituant le processus d'évaluation est consigné sur Google classroom. À partir de la classe de seconde, toutes les évaluations sont programmées sur le calendrier Gsuite de l'établissement.

Les évaluations sommatives doivent être annoncées au minimum une semaine à l'avance. À partir de la seconde, dans le cas des examens partiels de contrôle continu et trimestriels, ils sont programmés en début de trimestre. Un maximum de deux examens, jusqu'en 6ème, puis de trois à partir de la classe de 5ème, pourront être prévus le même jour.

⁷ Ibid.

⁸ Voir le descriptif sur la page du Ministère de l'Éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>

⁹ Voir le descriptif : <http://w3.recursostic.edu.es/bachillerato/bachibac/web/es/prueba-externa>

¹⁰ Voir le Guide sur l'évaluation du BI :

<https://www.ibo.org/globalassets/publications/recognition/fr/assessmentbrief-fr.pdf>

Communication

La planification des activités d'évaluation est accessible depuis les outils susmentionnés :

- cahier de textes de l'élève ;
- google classroom ;
- calendrier partagé Gsuite.

Les critères d'évaluation doivent être connus de tous les élèves et leurs familles et doivent faire, le cas échéant, l'objet d'explicitation. Les évaluations, formatives comme sommatives, notées ou non, doivent faire l'objet d'une correction. L'accès à l'examen corrigé doit être permis à tout moment et l'évaluation doit être motivée en fonction des critères établis.

Dans le cas d'un dispositif de différenciation justifiant la mise en place d'une évaluation adaptée, celle-ci doit être explicite et mise en place après accord préalable de l'élève et de sa famille¹¹.

Responsabilités

Les enseignants

Les enseignants s'engagent à mettre en oeuvre une stratégie d'évaluation pleinement conforme aux standards définis précédemment. Ils veillent, en outre, à élaborer les outils, critères et dispositifs d'évaluation de manière collaborative avec leurs collègues, et à associer à tout moment leurs élèves et leurs familles au processus d'évaluation et d'autoévaluation.

Les élèves

Les élèves suivent les indications, conseils et consignes donnés par les enseignants pour progresser. Ils adoptent une attitude positive face au processus d'évaluation et s'abstiennent d'exercer une quelconque pression sur les enseignants.

Les parents

Les parents ont pour obligation d'accompagner leurs enfants dans le processus d'évaluation en les aidant à planifier et à préparer les évaluations, en assurant un suivi étroit et positif de leurs progrès, et en les encourageant à suivre les indications, conseils et consignes donnés par les enseignants pour progresser. Ils adoptent une attitude positive face au processus d'évaluation et s'abstiennent d'exercer une quelconque pression sur les enseignants.

Révision de la politique d'évaluation

¹¹ Voir Politique de Besoins Particuliers.

La présente politique est l'objet d'une révision annuelle, en relation avec le Projet d'établissement en vigueur. Cette tâche est effectuée par l'équipe pédagogique qui formule une série de suggestions de modification qui sont étudiées et validées en Conseil pédagogique. Le document révisé est ensuite approuvé lors du Conseil d'établissement du troisième trimestre.

Sources

Antibi André, *La constante macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves ?*, Math'Adore, 2003

Centre Alain Savary, "Que signifie "évaluer les élèves"?", Institut français de l'éducation, publié le 30/09/2013, dernière modification le 14/04/2016

Centre for Educational Research and Innovation, "Assessment for Learning Formative Assessment", OECD/CERI International Conference "Learning in the 21st Century: Research, Innovation and Policy", 15-16 mai 2008

Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESEO), *L'évaluation des élèves par les enseignants dans la classe et les établissements : réglementation et pratiques. Une comparaison internationale dans les pays de l'OCDE*, Décembre 2014

"Connaître les principes de l'évaluation formative." Grangeat, M. (2014).

"Directives d'élaboration de la politique de l'établissement en matière d'évaluation au Programme du diplôme", source ibo.org

"Évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4", source EDUSCOL

Guide sur l'évaluation, Programme du diplôme du Baccalauréat International.

Klein Étienne, Conférence nationale sur l'évaluation des élèves : rapport du jury, Ministère de l'éducation nationale, février 2015

"L'évaluation formative et sommative", source Université de Laval

Journées de l'évaluation, 11-12 décembre 2014 :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Site_evaluation_des_eleves_2014/90/8/Journees-evaluation-1-111214_376908.pdf

Marsollier Christophe, « Les enjeux de la qualité de la relation pédagogique dans l'évaluation des travaux individuels et collectifs des élèves », Conférence prononcée à Reims, 14 octobre 2016

[“Principes et pratiques de l’évaluation – Des évaluations de qualité à l’ère du numérique”](#),
source ibo.org

Rey Olivier, “Le défi de l’évaluation des compétences”, Dossier d’actualité de l’Institut Français d’Éducation n°76, juin 2012

Daniel Bart, *Évaluation et didactique, un dialogue critique*, Peter Lang, 2023

Approuvé en Conseil d’Établissement, le 23 mai 2018.

Révisé en Conseil d’Établissement, le 16 mai 2023.